

07 avr 2016 -13:04

La démence : que faut-il retenir ?

Le Conseil Supérieur de la Santé a formulé des recommandations spécifiques concernant le diagnostic de la démence, la gestion du comportement et les questions éthiques soulevées par cette maladie.

Pourquoi la démence est-elle un sujet important ?

La démence est un problème à composante sociale, éthique et humaine, qui touche aussi bien les patients que leurs proches, les professionnels exerçant dans diverses disciplines et la collectivité dans son ensemble. Selon un rapport de l'OMS publié en 2012, le nombre de cas de démence aura triplé d'ici 2050. Dans ce rapport, on déplore en outre le fait que seuls 20 à 50 % des cas de démence sont diagnostiqués, souvent de manière tardive. Par ailleurs, l'allongement de l'espérance de vie a eu pour corollaire une augmentation du nombre de maladies liées à l'âge. Certes, il n'existe aucun remède à la démence. Néanmoins, une offre optimale de soins et de services peut en limiter les effets sur les patients eux-mêmes, sur leur entourage ou sur la société.

Promouvoir l'expertise, la multidisciplinarité et l'interdisciplinarité

La démence représente un problème complexe touchant de nombreux domaines où les connaissances évoluent rapidement. Il pourrait donc être intéressant et utile de mettre en place une formation à l'intention des médecins consultants sur la démence, de manière à assurer la dispensation des meilleurs soins de santé primaires possibles ; le médecin généraliste jouant alors un précieux rôle à travers une approche de soins partagés en coopération avec le médecin spécialiste. En ce qui concerne les soins de deuxième intention, le travail en équipe devrait également être fortement encouragé au sein des services de diagnostic.

Améliorer les informations communiquées à tous les professionnels de santé concernant le dépistage et les soins quotidiens

Au cours de leur formation initiale et continue, les médecins et autres professionnels de santé devraient être sensibilisés à l'importance de ce problème, ainsi qu'aux solutions envisageables, aux éventuels outils de dépistage des premiers signes de la maladie et aux différents types de traitements disponibles et/ou à définir au cas par cas. À cet égard, il apparaît opportun de proposer des programmes de formation dédiés à la démence, notamment à son stade précoce, compte tenu du fait que les soignants tardent dans certains cas à en identifier les signes. Il est recommandé aux professionnels de se former en permanence plutôt que de suivre une seule formation en une journée ; et d'inscrire cette formation dans le cadre de la politique globale de l'établissement en matière de démence.

Mieux informer le public

La mise en place de mesures de prévention permet d'agir sur des facteurs environnementaux (inactivité, par exemple). Il est capital de bien informer l'ensemble de la communauté sur ce problème, de sorte que la population ait une idée plus précise des troubles cognitifs et comportementaux impliqués, et qu'elle soit en mesure d'en identifier les signes en temps voulu. Enfin, une information correcte et adéquate du public sur cette maladie est également essentielle pour lutter contre la stigmatisation trop fréquente des personnes atteintes de démence.

[Cliquez ici pour la version complète du rapport \(CSS 8890\).](#) (uniquement disponible en anglais)

Pour de plus amples informations, contactez nos experts :

- NL : Jurn Verschraegen - tél. : 03/609.56.14, GSM: 0478/38.76.84, e-mail : jurn.verschraegen@dementie.be

- FR : Jacques De Mol - tél. : 02/736.51.76, GSM: 0479/56.06.48, e-mail : jacques_demol@skynet.be

Conseil Supérieur de la Santé
Place Victor Horta 40/10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.css-hgr.be>

Fabrice Péters
Coordinateur général
+32 486 31 47 59
+32 2 524 91 74
fabrice.peters@health.fgov.be